

CONVENTION

Le droit social à la portée de nous tous



Le président du tribunal de grande instance François Pion, l'adjoint au maire Daniel Sperling et M^e Jérôme Gavaudan hier, lors de la signature.

/ PHOTO PATRICK NOSETTO

Voilà qui devrait permettre de faire faire un grand pas à l'accès au droit, surtout quand il est question de licenciement, surtout quand un justiciable se sent égaré. Le barreau de Marseille, le Centre départemental d'accès au droit (CDAD) et la mairie de Marseille ont signé hier une convention de partenariat autour de la mise en place de permanences juridiques gratuites en droit social.

À l'issue d'une prise de rendez-vous, le demandeur sera reçu dans un des cinq bureaux de proximité: Désiré Clary, Le Merlan, Canebière, Pont-de-Vivaux et Saint-Georges. Il pourra être accueilli et s'entretenir librement avec un spécialiste. Au total, une centaine d'avocats marseillais sur les 1 850 inscrits à ce jour sont susceptibles d'aider le justiciable. Pour le président du tribunal de grande instance de Marseille et président du CDAD

François Pion, c'est la garantie d'"un moment gratuit, fiable et confidentiel" qui peut être "l'avant-poste d'une procédure judiciaire".

La consultation devrait durer en moyenne 20 minutes. "L'accès de l'avocat n'est pas réservé à quelques-uns, a insisté hier le bâtonnier Jérôme Gavaudan. Il y a des tensions dans le monde du travail qu'on ne retrouve pas ailleurs."

"Bon droit a besoin d'aide", a rappelé Daniel Sperling, adjoint au maire, citant volontiers Molière, pour dire la difficulté d'accès à ce droit social, la complexité et la multiplicité des textes de loi. Il suffira de composer le numéro d'Allo Mairie (0810813813) pour obtenir un rendez-vous. La demande de droit social arrive en deuxième position, juste derrière le droit de la famille (divorces, droit de visite, de garde...)

D.T.